



Déclaration de la Commission Exécutive

La Commission Exécutive de la cgt FO se félicite de la mobilisation du 16 avril, qui a donné lieu à dans tous les départements à des manifestations et rassemblements, pour la défense du droit à la retraite à 60 ans et le blocage des compteurs à 40 ans.

Elle salue en particulier l'engagement des responsables et militants des syndicats FO, partout en France, dans cette mobilisation ainsi que les syndicats qui y ont pris part. Il s'agit d'un premier avertissement.

La Commission Exécutive réaffirme que l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du droit à la retraite n'a rien d'inéluctable et qu'il s'agit d'un choix politique et social.

FO dénonce en outre la position du Medef visant à reculer l'âge légal ouvrant droit à la retraite à 61 ans, première étape d'un engrenage contraignant les salariés à toujours reculer la possibilité d'accéder à la retraite et exonérant les entreprises de leur responsabilité en matière d'emploi, notamment des jeunes et des « seniors ».

La Commission Exécutive réaffirme que pour FO le dossier des retraites mérite une mobilisation interprofessionnelle la plus large sur des objectifs clairs dont le blocage des compteurs à 40 années de cotisations et la revalorisation des retraites et pensions. C'est en ce sens que la cgt FO a engagé des discussions intersyndicales. C'est en ce sens que la cgt FO entend poursuivre car elle n'entend pas se résoudre à un nouveau recul en matière de droit à la retraite. Pour la CE de FO, l'action commune suppose des revendications claires et communes.

La Commission Exécutive appelle les militantes et militants à développer les revendications sur les retraites, les salaires, la sécurité sociale le service public républicain dans les jours et semaines à venir. S'agissant du 1^{er} mai, journée internationale de revendications et de solidarité, elle appelle ses Unions départementales à décider des modalités d'action.

Concernant le dossier dit de représentativité, la Commission Exécutive réaffirme la position de la cgt FO.

Elle constate que le premier effet de ce dossier conduit à détourner l'attention des enjeux les plus urgents du point de vue des salariés (retraites, pouvoir d'achat, sécurité sociale et franchises et remboursements, service public et RGPP) au profit de logiques d'appareils ou assimilables à du découpage électoral, ce que FO appelle depuis des mois, le bal des hypocrites.

Au-delà, la logique du texte, dit « position commune », met en cause la hiérarchie des normes et conduit à l'éclatement des droits salariés, qui seraient ainsi de plus en plus soumis à des pressions ou chantages à l'emploi au niveau de l'entreprise, au détriment des garanties et protections aujourd'hui prévues par les conventions collectives nationales notamment.

Du point de vue syndical, le texte remet en cause la liberté de désignation des délégués syndicaux, la liberté de négociation et précarise la situation des représentants syndicaux, soumettant un peu plus les représentants des personnels au bon vouloir des directions d'entreprises.

La Commission Exécutive constate enfin que le texte porte en germe le retour de la « constitution sociale » chère au Medef mais mise en échec en son temps, contraire au principe républicain d'égalité de droit.

Comme elle l'a toujours fait depuis ses origines, la cgt FO n'entend pas se laisser détourner de la défense du syndicalisme libre et indépendant, des intérêts des salariés, de l'exigence du progrès social et de son attachement aux valeurs républicaines et démocratiques.



C'est pour cela que face à l'intransigeance gouvernementale et patronale, la Commission Exécutive affirme qu'une initiative de mobilisation interprofessionnelle la plus large possible, sans exclure aucun moyen d'action, est nécessaire, par exemple le 15 mai.

Adoptée à l'unanimité

Paris, le 17 avril 2008